



# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences pour 2014-2015



Comme l'exige la [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. Il fournit également une explication des écarts par rapport à l'exercice précédent dans chacune de ces catégories.

Ces données sont mises à jour chaque année et ne comportent aucun renseignement non divulgué en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par les ministères et les organismes fédéraux sont liées à des activités à l'appui du mandat du ministère ou de l'organisme et des priorités gouvernementales.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada est un tribunal administratif indépendant qui rend des décisions concernant le moment et les conditions des diverses formes de mise en liberté qui peuvent être accordées aux délinquants. La Commission rend également des décisions au sujet de la suspension du casier et fait des recommandations en matière de clémence en vertu de la [prérogative royale de clémence](#).

Les lois qui régissent la Commission sont notamment la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) (LSCMLC), la [Loi sur le casier judiciaire](#) (LCJ) et le [Code criminel](#). La LSCMLC habilite la Commission à rendre des décisions touchant la mise en liberté sous condition à l'égard des délinquants sous responsabilité fédérale et des délinquants relevant des territoires et des provinces autres que le Québec et l'Ontario, lesquelles ont leur propre commission. La LCJ confère à la Commission le pouvoir d'ordonner, de refuser ou de révoquer la suspension du casier relativement à des condamnations pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux. S'appuyant sur les enquêtes effectuées par la Commission et les recommandations faites au ministre de la Sécurité publique, le gouverneur général ou le gouverneur en conseil approuve l'exercice de la prérogative royale de clémence à l'égard de personnes déclarées coupables d'une infraction à une loi ou à un règlement fédéral n'importe où sur le territoire canadien.

La Commission a un seul résultat stratégique : Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. Ce résultat stratégique est la pierre angulaire de sa responsabilisation envers le public ainsi que la base sur laquelle la Commission fait état de ses résultats.

Pour de plus amples renseignements sur le mandat et les activités de la Commission, veuillez vous reporter au [Rapport ministériel sur le rendement](#) (RMR).

Les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences de la CLCC :

Catégorie de dépense (en milliers de dollars)	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses pour l'exercice précédent se terminant le 31 mars 2014	Écart
	(a)	(b)	(a - b)
Voyages – fonctionnaires	1 450 \$	1 647 \$	(197 \$)
Voyages – non-fonctionnaires	80 \$	30 \$	50 \$
Voyages internationaux du ministre et du personnel du ministre	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des dépenses de voyages</b>	<b>1 530 \$</b>	<b>1 677 \$</b>	<b>(147\$)</b>
<b>Accueil</b>	<b>3 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>2 \$</b>
<b>Frais de participation aux conférences</b>	<b>16 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>11 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 549 \$</b>	<b>1 683 \$</b>	<b>(134 \$)</b>

### Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

#### Voyages

En comparaison avec l'exercice 2013-2014, les dépenses de voyage du ministère en 2014-2015 ont diminué de 147k\$.

**Fonctionnaires :** En comparaison avec l'exercice 2013-2014, les dépenses de voyage des fonctionnaires du ministère en 2014-2015 ont diminué de 197k\$.

Les voyages effectués par les commissaires et les greffiers d'audience pour la tenue des audiences concernant la mise en liberté sous condition constituent l'élément le plus important de cette catégorie. Ce type de déplacement a diminué en 2014-2015 en raison de la poursuite des mesures d'économies contenues dans le budget de 2012, tel que ; le télétravail chez les commissaires, la diminution du quorum et du nombre d'audience menée, l'utilisation accrue de la vidéoconférence aux audiences ainsi qu'une diminution de la quantité d'audience auquel les greffiers d'audience doivent assister.

En outre, chaque année CLCC détient la formation annuelle sur l'évaluation des risques (FAER) comme une forme d'apprentissage continu pour tous les membres du conseil d'administration et certains membres du personnel.

CLCC alterne l'emplacement où la FAER a lieu chaque année, elle se tient à Ottawa et l'autre année dans une région. En 2013-2014, la FAER a eu lieu à Edmonton et en 2014-15, elle a eu lieu à Ottawa qui a conduit à une réduction des frais de déplacement.

**Non-fonctionnaires :** En comparaison avec l'exercice 2013-2014, les dépenses de voyage des non-fonctionnaires assumées par l'organisme en 2014-2015 ont augmenté de 50k\$.

Ce type de déplacement a augmenté en 2014-2015 en partie à cause de changements apportés au codage financier de certaines transactions de ce type. En 2013-2014, les frais de déplacements engagés par les non-fonctionnaires ont été incorporés aux honoraires professionnels facturés ce qui n'était pas le cas en 2014-2015.

**Voyages internationaux du ministre et du personnel du ministre :** sans objet

### **Accueil**

En comparaison avec l'exercice 2013-2014, les dépenses d'accueil du ministère en 2014-2015 ont augmenté de 2k\$.

La Commission continue de limiter les frais d'accueil, l'offrant sur une base exceptionnelle seulement. La Commission a pris des mesures pour minimiser les frais d'accueil, et en conséquence, l'accueil est généralement offert seulement à la FAER sous forme de café et de thé durant les pauses santé afin de réduire le temps passé hors de la formation. En 2013-14, les rafraîchissements ont été offerts à la FAER, mais le coût avait été combiné avec le coût de la location de salle de réunion. Pour 2014-15 et toutes les années futures, les dépenses d'accueil seront codées séparément pour accroître la transparence.

### **Frais de participation aux conférences**

En comparaison avec l'exercice 2013-2014, les frais de participation aux conférences de la Commission ont augmenté de 11k\$ en 2014-2015.

La Commission a un Comité national de conférence qui examine et approuve la participation de commissaires et d'employés à des conférences régionales, nationales et internationales. En 2014-2015, le comité a approuvé une plus grande quantité de participation.